

	
Unité d'onco-hématologie pédiatrique du CHU de Rennes	
Evaluer le patient en vu d'une greffe	
Codification du document : PO 3.1.4	Rédacteur : Dr V Gandemer
Date d'application : 26/05/2008	Approbateur(s) : Comité clinique JACIE responsable du programme JACIE (Pr T Lamy de la Chapelle)
N° de version du document : 1	Gestionnaire : Nadine Le Hello
Destinataires du document :	Médecins des services d'hématologie clinique adulte et enfant Médecin responsable du service de prélèvement des CSP, EFS
Modifications depuis la version précédente :	

But et objet

Définir les critères pour le receveur permettant la réalisation d'une greffe de CSH

Exigences à appliquer

Référentiel FACT-Jacie, version 3 de février 2007

Responsabilités

Médecins greffeurs des services d'hématologie clinique adultes et pédiatriques
RCP d'hématologie
Staff de greffe

Définitions

CSH : cellules souche hématopoïétiques
CSP : cellules souches périphériques
EFS : Etablissement Français du sang

Actions et méthodes

- L'indication de greffe sera vérifiée par le staff de greffe ainsi que la disponibilité d'un greffon adéquat
- Le cheminement expliqué dans la procédure « ouverture du dossier greffe » PO 3.1.3-1 sera alors appliqué ainsi que celui concernant la planification de la réinjection avec l'EFS (PO 3.1.6).
- Le médecin greffeur et/ou l'infirmière de coordination de greffes utiliseront alors la « check-list de planification » appropriée (en vue d'une allogreffe apparentée HF07-04 ou d'une allogreffe non apparentée HF07-05 ou d'une autogreffe HF07-03) pour programmer les éléments nécessaires à la réalisation de la greffe

- Parmi ces programmations, une consultation médicale dite de « prégreffe » sera organisée avec le malade et son ou ses représentants légaux (pour les mineurs). Lors de cette consultation, l'information et le consentement à la greffe seront exposés ainsi que les différents éléments nécessaires à sa réalisation. Une planification des divers rendez-vous sera confiée au malade directement ou par l'intermédiaire de l'infirmière de coordination des greffes.
 - La pose d'une voie d'abord centrale adaptée (cathéter ou chambre implantable) sera organisée si besoin (consultation d'anesthésie puis pose au bloc opératoire)
 - Parmi les rendez-vous, le bilan pré-greffe du receveur (HF07-02) sera programmé entre le J-30 et le J-15 de la greffe. Il comprendra à la fois un bilan biologique et morphologique à la recherche de contre-indications à la greffe et un bilan d'évaluation de la maladie.
- Pendant les 15 à 30 jours précédents la greffe, le médecin greffeur vérifie l'absence de contre indication :
 - Age < 65 ans
 - Espérance de vie supérieure à 3 mois
 - Etat de rémission de la maladie compatible avec le projet de thérapie cellulaire
 - Karnofsky ou Landsky 80-100%
 - Absence d'atteinte rénale, hépatique, cardiaque ou pulmonaire majeure ou atteinte jugée incompatible avec une procédure de greffe
 - Absence de problème infectieux majeur au moment du conditionnement.
 - Signature des consentements requis par le receveur ou ses représentants légaux et présence de l'ensemble des documents administratifs nécessaires (cf les check-lists HF07-03 à 05)
 - Négativité HIV
 - Test de grossesse négatif (à vérifier moins de 7 jours avant le début du conditionnement) et femme non allaitante
 - Le jour de l'entrée en hospitalisation, une vérification ultime clinique et biologique du receveur sera effectuée par l'équipe médicale avant d'autoriser le conditionnement. Les critères ci-dessus énumérés seront à nouveau vérifiés.

Documentations et renvois

Procédures :

- PO 3.1.1 – Définir l'indication et le type de greffe
- PO 3.1.2 – Informer le patient et recueillir son consentement
- PO 3.1.3 - Ouvrir le dossier greffe
- PO 3.1.5 – Recherche le greffon compatible en allogénique
- PO 3.1.6 : Planifier la greffe

Formulaires :

- HF 07-02 : Formulaire bilan pré-greffe receveur
- HF 07-03 : Check-list planification en vue d'une autogreffe de CSh
- HF 07-04 : Check-list planification en vue d'une allogreffe de CSh apparenté
- HF 07-05 : Check-list planification en vue d'une autogreffe de CSh non apparenté

Enregistrements

- dossier patient
- listing staff de greffe